

France

Eau, SNDD, et CPD

Madame la présidente, La France s'associe à la déclaration de la Slovénie au nom de l'UE.

Je souhaite développer 3 points de cette déclaration et les illustrer à la lumière de son expérience nationale :

1) Eau

- L'eau est de façon évidente l'un des sujets transversaux les plus cruciaux des thèmes de la CDD16 ; Mais l'eau se retrouve également au cœur d'autres questions globales et en particulier du changement climatique, que ce soit pour les aspects d'atténuation ou d'adaptation
- Le concept de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE – IWRM en anglais), promu depuis plusieurs décennies en France et désormais au niveau de l'Union européenne avec la Directive Cadre sur l'Eau, doit plus que jamais être mis en œuvre au niveau des pays **et des bassins versants** afin de traduire dans les stratégies ou plans d'actions, non seulement les besoins de tous les usagers d'aujourd'hui mais également les ressources en eau qui seront disponibles dans les années à venir ;
- De la même façon que la Suisse, la France souhaite insister sur le suivi des engagements de la CDD13 sur **l'Eau et l'Assainissement**, qui revêt un caractère particulièrement crucial car
 - la gestion durable des ressources en eau est un facteur essentiel de la pérennisation des services d'eau et d'assainissement.
 - et L'accès à ces services est une condition vitale de développement humain et un élément de base de lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la santé et l'éducation.

2) Stratégies nationales de Développement Durable

Les SNDD doivent être perçues comme des **outils de cohérence nationale** facilitant l'intégration des politiques nationales.

En outre et particulièrement dans les pays en développement, les SNDD peuvent être des **outils d'intégration des recommandations internationales**, permettant de coordonner à l'échelle du pays les politiques et plans issus d'accords internationaux ou recommandés par des organisations internationales

La France a adopté sa **Stratégie nationale de développement durable** en juin 2003. Elle a été actualisée en novembre 2006, sur le modèle de la stratégie européenne de DD

Sans en couvrir la totalité, une grande partie des thèmes traités par la SNDD ont été étudiés dans le cadre du **Grenelle de l'environnement**, qui constitue un nouveau départ de la mobilisation de la société française pour inscrire son développement dans une perspective durable. Ce processus doit déboucher sur une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

L'exercice va maintenant consister à rapprocher le processus du Grenelle et le processus SNDD pour aboutir à une nouvelle stratégie participative et intégrée.

De façon générale, la France soutient le processus novateur de revue par les pairs, dont elle fait la promotion notamment à l'OCDE et dans la Francophonie. Une première revue adaptée vient de s'achever en décembre 2007 au **Burkina Faso**. Il s'agissait de l'une des premières expériences avec un pays en développement.

La France soutient l'idée **que la CDD soit le lieu privilégié pour permettre le partage des bonnes pratiques, fournir un cadre d'analyse et organiser l'échange d'expérience en matière de stratégies de développement durable.**

2) CPD

Enfin, je ne peux pas terminer mon intervention sans évoquer le thème de la Consommation et production durables, qui a d'ailleurs été intégrée dans la révision de sa Stratégie nationale de développement durable (**SNDD**) en novembre 2006,

La France aura à cœur de faire progresser le thème de la consommation et de la production durables pendant sa **présidence de l'UE** et elle travaillera pour cela étroitement avec les services de la Commission sur la mise en œuvre du **plan d'action communautaire** pour la consommation et la production durables, dont l'adoption est prévue en 2008 / au Conseil de printemps 2008.

Dans les mois qui viennent, La France aura en particulier à cœur de faire progresser certains aspects des modes de conso et prod durables.

- parallèlement aux préoccupations environnementales, une réelle prise en compte de la **composante sociale et culturelle**;
- développement des **achats publics durables** dans son **Plan national d'action pour des achats publics durables**,
- développer les **instruments fondés sur le marché**
- **améliorer le cadre réglementaire et fiscal** (par exemple : le système bonus-malus introduit pour les véhicules, en cours d'extension via le Grenelle, est intéressant de par sa neutralité sur le budget de l'Etat ; autre exemple : la réglementation thermique ou le label Haute Performance Environnementale
- **information du consommateur** : (par exemple; un comité opérationnel mise en place suite au Grenelle de l'environnement travaille actuellement sur le renforcement des bonnes pratiques en matière d'auto-déclaration environnementale, y compris dans la publicité) ;
- promotion de la RSE